

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR 12 ET 13 MARS 2019



Présent-e-s : BARBOUNIS Nathalie, BELLAOUI Nadia (mercredi), BILLET Serge, BOUGEARD Alain, BOUTRON Christian, BRULAND Guy, BURDY Max, CARRE Charlotte, CHUKER Perrine, COLMONT Bernard, DEROUET Michel, FILIPPI Laurence, GIFFARD Jacques, GUIEU Jean-Marc, LACROIX Michel, LEBELLE Dominique, MANUEL Henriette, MEUNIER Madeleine, MOREIRA Véronique, MOREL Jacqueline, MOREL Patrick, NICOL Lewis, NOIR Geoffroy, PRATALI Josiane, RAMIREZ Annie, RENAULT Philippe, RICHARD Hervé, ROBIN-LEROY Francis, STRUGALA Carole, LASNIER Benoît.

Excusé-e-s :

. Pour l'UFOLEP : ROIG-ROLLIN Michèle.

. Pour l'USEP : BOURDIER Pascale, BONNENFANT Renaud, FENEAU Pascal, GRIMAUD Thierry.

VALIDATION DU PV DU COMITE DIRECTEUR DES 15 ET 16 JANVIER 2019

Le PV du CD des 15 et 16 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

USEP

3, rue Récamier

75341 PARIS cedex 07

Tél : 01 43 58 97 90

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

ACTUALITES

La présidente évoque le label « Cité éducative » mis en place par le Comité Général à l'Égalité des Territoires. L'USEP a été approchée pour participer à la réflexion autour de ce dispositif qui vise à nouer des partenariats dans les REP et REP+. L'USEP sera associée à la rédaction du vademécum (cahier des charges).

Le développement du Service National Universel est en cours sur des territoires préfigurateurs en 2019. Cela concernera l'ensemble des départements dès 2019-2020. Les fédérations sportives ont été invitées à participer à la mise en place du SNU, notamment pour proposer des modules d'éducation par le sport en lien avec les thématiques transversales. Une information sera transmise aux comités des territoires préfigurateurs.

Sur la base du plaidoyer de l'USEP pour le développement du sport scolaire, une contribution de l'USEP a été formalisée et sera transmise afin de participer au Grand débat national.

LA CONVENTION MEN/LIGUE/USEP

Une nouvelle proposition de convention a été transmise au MENJ sur la base des travaux du dernier comité directeur. Le comité directeur rappelle la nécessité d'obtenir la signature de cette convention pour l'Assemblée générale et un courrier sera adressé en ce sens au MEN. Compte tenu de la nécessité de prendre en compte la Loi Blanquer et la temporalité de la CPO Ligue, une nouvelle convention adaptée sera signée pour la période 2019-2020-2021 dans laquelle sera inscrit le soutien de la Ligue de l'enseignement aux dynamiques territoriales et au projet de l'USEP.

PROJET LOI BLANQUER

Ce projet de loi est proposé sans débat préalable. Il s'agit plus d'une loi d'orientation politique que de fonctionnement technique. Le député Juanico a obtenu l'ajout d'un amendement réintroduisant le sport comme enjeu éducatif, jusqu'ici absent de la proposition. L'évaluation de l'école fait l'objet d'une forte attention avec la suppression du CNESCO et le risque d'un classement des écoles. La promotion des lycées internationaux pourrait être apparente à un détournement la carte scolaire. La question de la fusion des rectorats académiques pour épouser le contour des régions administratives a été abandonnée dans la proposition de loi. La réforme des ESPE qui deviendraient des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) annonce une orientation de la formation des enseignants qui introduirait une forme de compagnonnage. L'instruction obligatoire dès 3 ans impose aux collectivités locales de financer les écoles maternelles de l'enseignement privé.

L'article 1 dénote le souhait d'exercer un contrôle sur la parole des enseignants par une injonction d'exemplarité.

La création d' « École des savoirs fondamentaux » est un coup dur porté au fonctionnement de l'école primaire et notamment à la place des directeurs.

L'article 8 permet des expérimentations en termes d'organisation des horaires pour les écoles et notamment du type « école le matin – sport l'après-midi ».

La Ligue de l'enseignement se porte comme force de proposition sur différents points de la réforme :

- Construction des indicateurs d'évaluation de l'école.
- Mise en place des INSPE et de la formation des enseignants.

- Place des écoles primaires et de l'USEP dans l'école du socle.
- Expérimentation sur l'organisation des horaires de la journée.

PARIS 2024

Le bilan provisoire de la Semaine Olympique et Paralympique 2019 est très positif pour l'USEP.

- 652 projets déposés pour 145153 enfants (hors classes olympiques).
- 292 projets déposés par les FFSU pour 51785 enfants.
- 145 projets USEP pour 32504 enfants.
- Place des FF Scolaires et Universitaires : 45% des projets déposés pour 36% des enfants mobilisés.
- Place de l'USEP par rapport à l'ensemble : 22% des projets pour 22% des enfants mobilisés.
- Place de l'USEP par rapport aux FFSU : 50% des projets des FFSU pour 63% des enfants mobilisés.

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Le travail de réflexion sur les statuts du GIP se poursuit. L'AG du CNOSF du 19 mars sera l'occasion de les valider et d'élire les représentants du mouvement sportif à l'ANS. Il y aura un représentant et un suppléant pour les fédérations affinitaires et scolaires au CA de l'ANS. Il y aura 3 représentants et 3 suppléants pour les fédérations affinitaires et scolaires à l'AG de l'ANS.

La gestion de la part territoriale du CNDS revient à l'ANS. Les fédérations sportives ont été invitées à se porter candidates pour gérer les sommes les concernant. 28 fédérations dont l'USEP ont fait acte de candidature. Une enveloppe de 33 millions d'euros sera réservée pour les fédérations ayant été retenues. Deux millions seront utilisés pour compenser les coûts de gestion de ces fédérations.

OUTREMER

La présidente s'est rendue en Guyane, Martinique et Guadeloupe afin de rencontrer les acteurs et partenaires locaux de ces territoires d'outre-mer. Ce déplacement a permis d'accompagner les orientations politiques nationales en prenant en compte les spécificités de ces territoires.

PEDAGOGIE RECHERCHE

PRESENTATION DES FICHES « REPERES – SANTE & BIEN-ETRE »

Une première fiche repère santé et bien-être « pratiquer une APS dans le froid » a été validée par le médecin fédéral. Elle présente tant les bienfaits à pratiquer dans le froid que des préconisations afin d'assurer la sécurité des participants. Elle a été diffusée dans le dernier bulletin contact. D'autres fiches sont en cours d'élaboration, notamment la fiche repères 0 qui rappellerait la légitimité de l'USEP à aborder les thématiques sport-santé.

EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'élue en charge du dossier présente un nouvel outil intitulé « Clés USEP du développement durable ». Les propositions s'appuient sur les 17 objectifs de l'UNESCO concernant le développement durable. Elles prendront la forme d'un classeur incluant plusieurs fiches regroupées en thématiques. Pour chaque thématique, une fiche « repères » est formalisée et ouvre pour chaque cycle sur des fiches « débat », « projets », « atelier pour la rencontre » et différentes ressources. Ce classeur pourra être amendé avec d'autres fiches produites dans les comités.

Ces ressources seront mises en ligne sur le site usep.org et un classeur sera remis aux comités au prochain rassemblement des présidents-délégués.

AGEEM

Jacqueline Morel, accompagnée de Nathalie Barbounis, a présenté la stratégie de l'USEP à destination de l'école maternelle ainsi que l'opération « A l'USEP, la maternelle entre en JEU ! » au conseil d'administration de l'AGEEM. Il a été proposé d'aligner la date de lancement de notre opération nationale avec la « Quinzaine de la maternelle » pour donner l'occasion à notre partenariat de s'exprimer de manière concrète. Notre opération nationale sera organisée du 15 novembre à la fin du mois de mars.

Des représentants de l'AGEEM participeront à la table ronde organisée lors du stage des dirigeants.

CONGRES DES ENFANTS

RETOUR SUR LES CONGRES DEPARTEMENTAUX

La mise en œuvre des congrès départementaux a été effective dans la quasi-totalité des comités. L'organisation de ces événements a parfois mis en lumière quelques difficultés. Malgré cela, les retours sont plutôt positifs et ces organisations sont considérées comme un point de départ pour organiser la vie associative future des enfants dans les départements.

CONGRES REGIONAUX

Les élus nationaux se positionnent pour représenter l'USEP nationale aux congrès régionaux.

CONGRES NATIONAL

Le vice-président en charge du congrès national présente l'organisation des différents temps du congrès national.

PROJET 2024

Il est possible de déposer un projet USEP pour bénéficier d'un financement via le fonds de soutien pour l'héritage Paris 2024. Une opération nationale USEP sous forme d'Usépiade pourrait être proposée chaque année de 2020 à 2024 en lien avec les différents rendez-vous annuels olympiques (JNSS, SOP, Journée olympique). La production d'une fiche débat associatif « les valeurs de l'olympisme » pourrait être un point d'appui à l'opération. Cette réflexion reste à approfondir et à construire avec le mouvement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT MORAL

La proposition de rapport moral est discutée par les membres du comité directeur. Sur la demande d'un élu, le vote du rapport moral est effectué à bulletins secrets. Le rapport moral est adopté le 12 mars 2019 avec :

- 16 voix pour
- 1 voix contre
- 2 abstentions

COMPTES ANNUELS 2018

Plusieurs éléments viennent expliquer pourquoi nous sommes passés d'un bilan projeté excédentaire en novembre 2018 à un bilan négatif début 2019 :

Des éléments liés aux ressources humaines :

- Sur les salaires, l'écart est lié aux visites médicales (157 € par personne et par an). La charge n'avait pas été anticipée car elle n'a toujours pas été facturée par la Ligue.
- Sur les congés payés, 107 jours dus aux salariés de droit privé au 31 décembre 2018.
- Sur les engagements retraite, cela est toujours compliqué d'avoir le chiffre exact en cours d'année car la provision se calcule en fonction du salaire du mois de décembre. Pour information la provision totale est de 61.379 € dans les comptes de l'USEP.

Pour les deux points ci-dessus, l'année 2018 aura été compliquée et aura occasionnée beaucoup de régularisations avec :

- Le départ d'une assistante de direction,
- L'arrivée d'un chargé de mission,
- Le passage d'un aide comptable à 100% sur l'UFOLEP,
- Le passage d'un cadre comptable à 100% sur l'USEP,
- La suppression du GIE et l'arrivée d'un journaliste à 50% sur l'USEP

Des éléments liés aux frais de déplacement :

cela représente un total de 12.217 € qui n'avait pas été projeté car certaines notes de frais sont arrivées tardivement courant décembre 2019.

Enfin la dernière ligne sur les partenariats, est un ajustement sur WESCO notamment quand le partenariat est à cheval entre 2018 et 2019. Il a donc fallu annuler la partie 2019 pour respecter les principes comptables légaux.

Concernant les comptes annuels de manière plus générale :

- Les produits liés aux licences et affiliations sont en augmentation malgré une baisse des effectifs ce qui indique que le budget 2018 avait été élaboré avec prudence.
- Les contributions Ligue sont en augmentation car elles intègrent des reliquats CPO ainsi que des sommes liées à la rémunération de la présidente

- Pour les charges, les contributions nationales aux comités ont été augmentées. Pour information, nous avons reversé 96.800 € de plus en direction des territoires par rapport au budget -> 20.000 € sur les opérations nationales, 60.000 € sur les régions (ETR) et 16.800 € sur les comités en difficulté.

Le résultat au 31 décembre 2018 se solde par une insuffisance de 11.179,81 € (onze mille cent soixante-dix-neuf et quatre-vingt-un centimes).

Sous réserve de la certification des comptes par notre commissaire aux comptes, il est proposé d'affecter ce résultat aux fonds associatifs de l'USEP.

Après affectation, les fonds associatifs seront de 621.846,68 € et le fonds de roulement sera de 925.977,60 € (en hausse de 164.687,13 € par rapport à l'an passé).

Le comité directeur approuve les comptes annuels 2018 et valide cette proposition d'affectation du résultat à l'unanimité.

Avec l'accord du commissaire aux comptes, le comité directeur décide d'indiquer la rémunération de la présidente de l'USEP dans une annexe de ses comptes annuels.

En mars, l'USEP verse un acompte sur les contrats de développement aux comités. Le comité directeur national versera 50% du montant théorique à verser avec toutefois deux réserves :

- Les comités n'ayant déposé aucune action ne recevront aucun acompte.
- Les départements n'ayant déposé que deux actions sur trois, percevront 2/3 des 50% (1/3 pour une seule action déposée).

Le Comité Régional USEP Nouvelle Aquitaine a organisé l'étape nationale du P'tit Tour à Pompadour (19), le 23 mai 2018. Par courrier en date du 18 décembre dernier, ledit comité sollicite l'USEP nationale pour l'obtention d'une aide exceptionnelle compte tenu d'un résultat déficitaire de 1.510 € sur cette opération. Dans le cadre des Contributions aux Opérations Nationales, le Comité Régional USEP Nouvelle Aquitaine a bénéficié d'une aide de 705,22 € (dont 500,00 € de forfait) pour l'organisation de cette étape nationale du P'tit Tour 2018. Le comité directeur décide d'accorder une aide exceptionnelle de 510€ sur proposition de la CNF. 1 contre, 4 abstentions et 14 pour.

Il sera spécifié dans le cahier des charges de l'organisation de l'étape nationale que la hauteur de la participation de l'USEP nationale sera plafonnée à 500€ forfaitaires.

Compte tenu de cette date de clôture de comptes, l'ensemble des documents comptables de l'exercice (N) doivent parvenir à l'USEP Nationale avant le 15 janvier de l'année suivante (N+1). Au-delà de cette date, c'est au Comité Directeur National, sur avis de la CN des Finances, de décider ou pas de prendre en charge à titre exceptionnel sur l'exercice suivant. Le comité directeur décide à l'unanimité que les trois écritures présentées apparaîtront dans les charges antérieures à l'exercice 2019.

Concernant les comités et territoires d'outremer, la CNF propose l'adoption des règles financières suivantes pour les déplacements pour les réunions statutaires et réunion Outre-mer

- 5 personnes pour les Congrès (AG + Stage Dirigeants + Réunion Outre-Mer)
- 3 personnes pour les Assemblées Générales et la Réunion Outre-Mer
- 2 personnes pour le Rassemblement des Président-e-s / Délégué-e-s

Sur l'enveloppe d'aide aux transports des territoires d'outre-mer (32 000 €, hors réunions statutaires), la CNF propose les éléments suivants :

1. d'avoir une répartition prévisionnelle en début d'année civile de l'enveloppe globale (32.000 €) par comité d'outre-mer puis régulation et ajustement à mi-année lors de la trêve estivale par le Comité Directeur après avis de la CN Finances comme tous les autres budgets des groupes et commissions

2. que l'enveloppe pour les déplacements soit ouverte à tous les déplacements quel que soit leur destination dans l'hypothèse d'une répartition prévisionnelle claire et pour des actions rentrant dans le cadre d'un objectif national. Cela permet les manifestations intra-comité Outre-Mer.

3. que pour les frais de déplacement en métropole, dès l'arrivée à l'aéroport, on applique par équité les mêmes règles financières que l'ensemble des participants quel que soit leur provenance (ex. AG prise en charge des frais de déplacement OUI / stage FIF prise en charge de frais de déplacement NON). Par ailleurs la priorité est donnée à l'utilisation des transports publics pour les déplacements en métropole notamment en Ile de France (les frais de taxi n'étant plus remboursés qu'à hauteur de 50%).

4. que pour les frais d'hébergement et de restaurant, possibilité d'une prise en charge d'une nuitée avant et d'une nuitée après le regroupement pour les comités 971-972-973-974-976 et d'une prise en charge de deux nuitées avant et d'une nuitée après le regroupement pour les comités 987-988, selon les bases en vigueur au 1er janvier 2019.

5. que compte tenu que le budget national annuel prend en compte les orientations prioritaires de la mandature, que la répartition de l'enveloppe adapte et priorise les aspects suivants dans un ordre chronologique : la formation des délégués, la formation des formateurs, la participation aux autres regroupements nationaux (hors réunions statutaires).

Ces propositions concernant les règles financières à destination des territoires d'outremer sont mises au voix. Elles sont adoptées à l'unanimité par le comité directeur.

TARIFS STATUTAIRES 2019/2020

La CNF propose les tarifs statutaires suivants :

	2018-2019	2019-2020	
Affiliation Associations	15,00 €	15,00 €	+ 0 %
Licences adultes	11,40 €	11,40 €	
Licences Enfants			+ 0 %
Maternelle	2,49 €	2,49 €	+ 0 %
Élémentaire	2,83 €	2,83 €	+ 0 %

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

DESIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions des articles L612-4 : « Toute association ayant reçu annuellement des autorités administratives, au sens de l'article 1er de la loi du 12 avril 2000, ou des établissements publics à caractère industriel et commercial une ou plusieurs subventions en numéraire dont le montant global dépasse un seuil fixé par décret, doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe dont les modalités d'établissement sont fixées par décret. Ces associations doivent assurer, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État, la publicité de leurs comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes. Ces mêmes associations sont tenues de nommer au moins un commissaire aux comptes. »

Le comité directeur propose à l'unanimité de soumettre au vote de l'Assemblée Générale de Pau la désignation du Commissaire aux Comptes, pour un mandat de six (6) ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui examinera les comptes clos au 31 décembre 2024 :

Société AUDIT France, représentée par M. Christophe RAMBEAU, 149, rue de Silly – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT N° d'inscription à la CRCC Versailles : 90090002

EVOLUTIONS STATUTAIRES

La CNVS a étudié les retours des comités concernant les évolutions statutaires et/ou réglementaires et a formulé plusieurs propositions. Après débat sur ces éléments, le comité directeur décide à l'unanimité de soumettre les propositions suivantes au vote de l'assemblée générale 2019.

Proposition d'évolution concernant le périmètre de l'association

Le comité directeur rappelle le principe premier qui est « une école = une association », ce principe se concrétisant par l'association USEP d'école ou la section USEP d'une amicale laïque. Les réponses à la consultation de ces derniers mois laissent apparaître que majoritairement le mouvement adhère à ce principe.

Approuvez-vous les aménagements suivants :

- 1- La possibilité de créer une association pour un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ou un Regroupement Pédagogique Communal (RPC) ? Oui / Non.**

- 2- **La possibilité de créer une association pour un groupe scolaire (école élémentaire + école maternelle) ? Oui / Non.**
- 3- **La possibilité pour une association d'école, après l'accord du comité directeur départemental et pour une durée maximale de deux ans, de délivrer des licences aux enfants et adultes d'écoles voisines non encore affiliées ? Oui / Non.**

Constatant que le modèle de fonctionnement statutaire « une école = une association » n'est pas appliqué systématiquement et que certaines associations regroupent actuellement plusieurs écoles, approuvez-vous l'aménagement suivant :

- 4- **L'obligation de création d'une section de l'association dans chaque école, ces sections d'association ayant vocation à devenir des associations USEP d'école à part entière à moyen terme avec l'accompagnement du comité directeur départemental ? Oui / Non.**

Le comité directeur rappelle que la licence permet de participer au fonctionnement et à tout ou partie des activités organisées par la fédération sportive. Constatant que depuis de nombreuses années le nombre de licenciés adultes est en diminution et que la question du statut et du coût de la licence USEP adulte revient régulièrement lors des débats de nos assemblées générales, le comité directeur national a initié une consultation envers les comités départementaux. Le souhait de la création d'une licence adulte accompagnateur à tarif préférentiel a souvent été exprimé. Par ailleurs, cette proposition pourrait permettre d'augmenter le nombre de licenciés adultes.

En complément de la proposition de licence adulte animateur ouverte à tous, souhaitez-vous la mise en place d'une proposition de licence adulte accompagnateur à tarif préférentiel* à destination des parents et des amis de l'école publique ? Oui / Non.

* Les propositions de tarifs statutaires sont examinées et votées chaque année en assemblée générale. Si l'AG 2019 approuvait la mise en place de la licence adulte accompagnateur, la proposition de tarif statutaire 2020-2021 pour la licence accompagnateur soumise au vote de l'AG 2020 pourrait être de 6€ pour la part nationale Ligue-USEP, au lieu de 11,40€ en 2018-2019.

Proposition d'évolution concernant le statut de la licence adulte

Le comité directeur rappelle que la licence adulte animateur existante donne droit à l'accès aux formations fédérales de l'USEP. Il appartient aux différents échelons de la fédération d'être à l'initiative de ces propositions de formation afin de garantir une réelle plus-value à la prise de licence adulte animateur.

- 1- **Souhaitez-vous que la prise d'une licence adulte animateur autorise une pratique occasionnelle d'activités physiques et sportives en plus et en dehors des temps de formation ? Oui / Non.**
- 2- **Mandez-vous le comité directeur national afin qu'il engage des négociations avec le centre confédéral pour que la prise d'une licence adulte animateur autorise une pratique occasionnelle d'activités physiques et sportives en plus et en dehors des temps de formation ? Oui / Non.**

DOSSIERS A PRESENTER

Le comité directeur liste les éléments à présenter lors de l'AG :

- Gouvernance : Contrats de développement, CNDS 2020
- VS-VA : Congrès des enfants, Programmation, Livret P'tit tour, HB nous, triathlon
- AT : Mallette renforcement de l'échelon départemental, Retour sur la rencontre des présidents de région, fiche projet d'école
- PR : Parcours éducatifs : santé, citoyen, de l'enfant acteur à l'enfant auteur, Le classeur du Développement durable,
- Formation : Évolutions du DFF
- ODP : saisie des rencontres sur webaffiligue
- Com : livret animateur

STAGE DE DIRIGEANTS

La formation des nouveaux délégués sera organisée du lundi matin au mardi. Une douzaine de délégués seront présents et des thématiques transversales seront traitées.

Le séminaire des outremer se tiendra du lundi midi au mardi midi. Plusieurs thèmes seront abordés : mise en place des formations dans les zones, congrès des enfants d'outremer, CNDS 2019 et calendrier des opérations nationales.

135 participants sont inscrits au stage des dirigeants. Le programme est arrêté. Le livret du congressiste est en cours de finalisation : 6 ateliers et 4 temps d'intervention. Patrick Picard sera le grand témoin du stage des dirigeants.

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

RENCONTRE DES PRESIDENTS DE REGION

Les points suivants seront abordés :

- La mutualisation des ressources notamment l'ouverture de l'ensemble de l'onglet régional du drive national en lecture seule aux présidents de région et d'outremer. La pertinence de la création d'un espace de mutualisation sera également questionnée
- Les relations CRUSEP – UR Ligue
- Les formations partenariales en région
- Le label Génération 2024
- La mise en place de l'Agence Nationale du Sport
- Les congrès régionaux des enfants

GOUVERNANCE

CONTRATS DE DEVELOPPEMENT 2019/2020

La secrétaire nationale propose les orientations de chaque fiche action pour les contrats de développement 2019-2020 :

- Fiche 1 : rencontre sportive associative
- Fiche action 2 : utilisation d'un outil national
- Fiche action 3 : implication dans le dispositif Génération 2024

Pour les CRUSEP, la nouveauté sera le dépôt des éléments financiers sur Innovance.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le comité directeur.

VIE SPORTIVE VIE ASSOCIATIVE

L'opération « A l'USEP, l'athlé ça se VIE ! » a été lancée le 15 mars lors des championnats de France FFA de cross à Vittel en présence de Pascal Martinot-Lagarde et Annette Sergent. La nouvelle vidéo présentant le défi récré et impliquant Christophe Lemaitre est diffusée.

Un point est fait sur les inscriptions aux différentes opérations nationales.

Le document conçu avec la FFTriathlon et accompagnant l'USEPAthlon est présenté au comité directeur. Il sera présenté lors de l'assemblée générale.

Les échecs étaient une activité support de la FC d'octobre. Des outils ont été produits pour le C2 et C3. La commission mixte s'est réunie dernièrement. L'entrée cycle 1 est en cours de finalisation.

Suite à la signature de la convention avec la FFBB, les deux fédérations travaillent sur une adaptation scolaire de l'outil JAP (Je joue, j'arbitre, je participe).

Conventions :

La convention avec la FFGolf est en attente d'organisation de la signature. Celle avec la FFTT se fera par courrier.

CIAA – SAUV'NAGE

Le CNDS propose un appel à projets pour développer des actions en lien avec le dispositif « J'apprends à nager ». Le test Sauv'nage validera les acquisitions en fin de formation. Cet appel à projets sera porté à la connaissance des comités dans le prochain BC accompagné d'une enquête rapide pour faire le point sur l'implication des comités en lien avec le savoir-nager.

SAVOIR ROULER

Le nouveau livret du participant P'tit tour est présenté au comité directeur.

3 blocs d'acquisition sont prévus : « je sais pédaler », « je sais circuler », « je sais rouler ». L'attestation du savoir rouler sera délivrée à l'issue de l'acquisition de ces 3 blocs.

L'USEP s'inscrit dans cette dynamique mais le degré d'implication dépendra de l'estimation de la capacité du réseau à répondre aux demandes potentielles. Une information sur ce dispositif sera faite aux comités.

Les comités de Polynésie Française et de Nouvelle-Calédonie souhaitent prolonger la date du P'tit tour jusqu'à mi-octobre afin de pouvoir organiser l'opération nationale en prenant en compte la spécificité de leur calendrier scolaire. Cette adaptation est acceptée à l'unanimité.

Les comités de Guadeloupe, Occitanie et Val de Loire ont candidaté pour accueillir l'étape nationale du P'tit tour 2019. Le comité directeur retient la proposition du CRUSEP Centre Val de Loire. L'étape nationale sera organisée à Chambord (41) le 5 juin. Serge Billet, accompagné de Nathalie Barbounis, représentera l'USEP nationale à cette occasion.

OBSERVATOIRE DES PRATIQUES

Le cahier des charges de l'outil de gestion des rencontres est en cours de finalisation. Le chantier technique débutera en avril pour une mise à disposition des comités en début d'année scolaire. Ce dispositif remplacera l'enquête statistique annuelle. Une présentation de ces principes de fonctionnement sera faite lors de la prochaine assemblée générale.

FORMATION

FORMATIONS PARTENARIALES

Le secrétaire national fait le point sur les différentes formations à venir (nouveaux délégués, FIF...) ainsi que sur les formations partenariales. Une réunion de préparation des contenus des formations partenariales en région avec la FF Triathlon, la FF Athlétisme et la FF Handball sera organisée les 17 et 18 mai.

SUIVI DES COMITES

AURA. Les représentants élus des départements 15, 42 et 63, la présidente du CRUSEP AURA et les représentants de l'USEP nationale (présidente et secrétaire général accompagnés du directeur national) se sont réunis le 13 février à Clermont-Ferrand en présence du président de UR Ligue AURA. Il a été convenu les éléments suivants :

- Les représentants des comités présents s'engagent à prendre en compte et mettre en œuvre le projet national de développement de l'USEP.
- L'USEP nationale s'engage à assurer un accompagnement desdits comités dans cette démarche.
- L'USEP nationale rappelle que la mise en œuvre du projet régional revient à l'ETR. La mise en place d'équipes techniques territoriales peut être une possibilité pour prendre en compte les spécificités liées à chaque académie constituante de la région. Déclinaisons de l'ETR, ces ETT agissent sous couvert de l'ETR, dans le respect du projet régional et sans budget propre.

Suite à cette réunion, la présidente de l'USEP est entrée en contact avec la présidente du CRUSEP qui n'avait pas pu assister à la totalité de la réunion pour lui indiquer ces éléments qui ont été portés à la connaissance des membres du CRUSEP. Au regard des engagements pris par chacun, l'USEP nationale réaffirme la nécessité pour le CRUSEP AURA régulièrement constitué de mettre en œuvre un fonctionnement favorisant la dynamique régionale tout en préservant autant que possible les initiatives locales qui s'intégreraient dans le projet national de développement. Nous espérons que la prochaine réunion statutaire du CRUSEP AURA verra la participation constructive de chaque département constitutif et permettra la conception puis la mise en œuvre du projet régional, dans le respect des spécificités territoriales et pour le bénéfice de tous les licenciés de la région.

62. Suite à la suggestion d'une médiation impliquant les acteurs nationaux, la situation s'est débloquée.

95. Malgré la signature d'une convention cadre et de son avenant financier en juillet 2018, la situation reste identique. Une réunion avec les différentes parties doit être organisée très prochainement.

COMMUNICATION

Le CD vote à l'unanimité le principe de l'achat de textiles identifiant l'USEP (chemises, etc...).